

## 22-12-10 Finances – Comptabilité

Décision modificative n° 2 – Budget Commune – Exercice 2022 – Constat de dépréciation de créances

Monsieur le Maire expose :

**L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.** La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève au 31/12/2022 à 4 843.91 €.

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code général des Collectivités Territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les chances de recouvrements des créances. L'inscription des crédits budgétaires puis les écritures de dotations aux provisions vous sont donc proposées qu'après concertation et accords. Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse et doit faire l'objet d'une provision. Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque.

La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures budgétaires (sur option) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants » et 4912 « provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires).

- Je vous propose d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre d'établir les écritures de constat de dépréciation des créances proposées par le comptable public en date du 10 décembre 2022 comme suit :

### I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
Compte	Réel	Libellé	Montant	Compte	Réel	Libellé	Montant
			0,00 €			<b>CHAPITRE 73 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>4 844,00 €</b>
				7381		Taxes add dr mutation	4 844,00 €
<b><u>DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT</u></b>			<b>0,00 €</b>	<b><u>RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT</u></b>			<b>4 844,00 €</b>

Compte	Ordre	Libellé	Montant	Compte	Ordre	Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 042 - OP° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			<b>4 844,00 €</b>	<b>CHAPITRE 042 - OP° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			<b>0,00 €</b>
6817		Dotation aux provisions pour dépréciation actif circulant	4 844,00 €				
<b><u>DEPENSES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</u></b>			<b>4 844,00 €</b>	<b><u>RECETTES D'ORDRE FONCTIONNEMENT</u></b>			<b>0,00 €</b>

<b><u>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>4 844,00 €</b>	<b><u>RECETTES FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>4 844,00 €</b>
---------------------------------------------	-------------------	---------------------------------------	-------------------

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>			
Compte	Réel	Opération Libellé	Montant	Compte	Réel	Opération Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>			<b>4 844,00 €</b>	<b>CHAPITRE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>			<b>0,00 €</b>
1641		Emprunts en euros	4 844,00 €				
<b><u>DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</u></b>			<b>4 844,00 €</b>	<b><u>RECETTES REELLES INVESTISSEMENT</u></b>			<b>0,00 €</b>

Compte	Ordre	Opération Libellé	Montant	Compte	Ordre	Opération Libellé	Montant
<b>CHAPITRE 040 - OP° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			<b>0,00 €</b>	<b>CHAPITRE 040 - OP° ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			<b>4 844,00 €</b>
				4912		Provisions pour dépréciation des comptes de redevables (budgétaires)	4 844,00 €
<b><u>DEPENSES D'ORDRE INVESTISSEMENT DE SECTION A SECTION</u></b>			<b>0,00 €</b>	<b><u>RECETTES D'ORDRE INVESTISSEMENT DE SECTION A SECTION</u></b>			<b>4 844,00 €</b>

<b><u>DEPENSES INVESTISSEMENT</u></b>	<b>4 844,00 €</b>	<b><u>RECETTES INVESTISSEMENT TOTAL</u></b>	<b>4 844,00 €</b>
---------------------------------------	-------------------	---------------------------------------------	-------------------

Après en avoir, délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ajuster les prévisions budgétaires pour permettre d'établir les écritures de constat de dépréciation des créances proposées par le comptable public en date du 10 décembre 2022 comme ci-dessus.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**Le Maire**  
**Christian SERVANT**

**A Saint-Priest en Jarez,**  
**Le 13 décembre 2022**

**La Secrétaire de séance**  
**Mireille PAPIN, 3<sup>e</sup> Adjointe**

# **Délibération** **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 12 décembre 2022

**22-12-10 Finances – Comptabilité**

Décision modificative n° 2 – Budget Commune – Exercice 2022 – Constat de dépréciation de créances

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - REPELLINI Raymonde - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - JOLY Florence - LAFON Lise RODRIGUES SOUSA Hugo - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. BOUGAULT à Mme GEUSENS  
M. COSSEY à M. PELLEGRIN  
M. ACHARD à M. DI PAOLO  
M. ADAM à M. BRUNEAU  
Mme LAFON à Mme PAPIN  
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Était secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :